

Le 04.12.2020



## SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LE MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ ET LE RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AÎNÉS

Dans le cadre de sa visite à Dijon le 4 décembre 2020, **Brigitte BOURGUIGNON**, Ministre déléguée auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, chargée de l'Autonomie, et **François REBSAMEN**, Président du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés et Maire de Dijon, ont signé une convention pluriannuelle d'objectifs en présence d'**Emmanuelle WARGON**, Ministre déléguée chargée du logement.

Afin d'encourager une meilleure prise en compte du vieillissement dans les territoires et de donner une meilleure visibilité à l'engagement des Villes Amies des Aînés, le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) a débuté en 2019 la conception\* du label "Villes amies des aînés" pour la France avec le soutien méthodologique d'Apave certification.

Ce référentiel s'appuiera sur le programme initié par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), sur les retours d'expérience et l'évaluation des territoires déjà engagés et les préoccupations principales exprimées par les retraités français lors d'une large consultation.

Pour œuvrer dans ce sens, le **Ministère des Solidarités et de la Santé** soutient le RFVAA dans sa démarche.

Ce partenariat vise à permettre aux collectivités de concrétiser leur engagement et d'augmenter le nombre de territoires engagés dans les prochaines années.

La mise en place du label « Ville amie des aînés » est inscrite comme un axe majeur de la stratégie globale pour prévenir la perte d'autonomie "Vieillir en bonne santé" 2020-2022. Son déploiement contribuera entre autres au développement d'actions en faveur de la lutte contre l'isolement des personnes âgées et fragiles isolées.

Les premières labellisations des territoires auront lieu en 2021.

\*L'élaboration du label est aussi soutenue par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

### RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AÎNÉS (RFVAA)

Créé en 2012, le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés® (RFVAA) est une association indépendante d'intérêt général, affiliée au Réseau mondial des villes et communautés amies des aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Il est la seule structure bénéficiant de cette affiliation en France. Centre d'expertises et de ressources sur l'accompagnement des territoires aux enjeux du vieillissement, l'objectif du réseau est de favoriser l'intégration des enjeux de la transition démographique au sein des politiques publiques à travers la promotion et le développement de la démarche Villes Amies des Aînés au niveau francophone. Le RFVAA compte aujourd'hui 160 adhérents. Soit près de 15 millions d'habitants qui vivent dans un territoire ami des aînés en France en 2020.

### CONTACT : RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AÎNÉS

Pierre-Olivier LEFEBVRE, Délégué Général

Floria FINOT, Chargée de la communication et de l'événementiel

- Tél. 03 45 18 23 20
- [contact@rfvaa.com](mailto:contact@rfvaa.com)
- [www.villesamiesdesaines-rf.fr](http://www.villesamiesdesaines-rf.fr)



@vada.reseaufrancophone



@RFVAA



Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

